

Le SIVY s'engage dans les opérations d'aménagements, de restaurations, d'accompagnements et de pédagogies visant à améliorer la qualité physico-chimique et biologique de l'eau, généralement à travers un programme pluriannuels permettant d'intervenir sur des parcelles privées, mais également ponctuellement dans un cadre réglementaire bien précis.

Le syndicat ne se soustrait pas aux obligations et devoirs de chacun des propriétaires riverains et n'intervient pas sur des opérations permettant le maintien ou la création d'usages et de structures.

Toutes les interventions du syndicat font l'objet d'un accord préalable avec les propriétaires concernés, les projets sont développées en régies par l'équipe technique de la collectivité (3 agents ingénieurs, 1 agent administratif), parfois accompagné par un bureau d'étude, puis mis en œuvre par des entreprises dans le cadre de consultations publiques.

Concrètement,

le SIVY fait :

- ✓ De la restauration / renaturation de cours d'eau et milieux humides
- ✓ Des études et travaux sur les ouvrages hydrauliques pour des régularisations environnementales
- ✓ De la protection de cours d'eau pour limiter le sur-piétinement et protéger la qualité bactériologique
- ✓ De la replantation de boisement rivulaire, du recensement et de la gestion d'espèces exotiques invasives
- ✓ Des interventions sur les embâcles (dans le cadre de pollutions / risques inondations)
- ✓ Du suivi des milieux (analyses biologiques, physico-chimiques, ...)
- ✓ Des actions pédagogiques à l'attention de tout public
- ✓ Du conseil technique sur la réglementation, ainsi qu'un accompagnement pour la réalisation de dossiers réglementaires
- ✓ Participe aux commissions des décisions administratives concernant des projets de territoire, la ressource en eau ou la prévention des inondations.

Le SIVY ne fait pas :

- ✓ L'entretien dit « courant » du cours d'eau et de ses abords
- ✓ Du curage, du confortement de berges ou tout autre aménagement permettant de protéger un bien, un patrimoine, un paysage ou de maintenir une activité (curage de marais, drainage agricole, réparation de vannes et ouvrages hydrauliques etc...)
- ✓ Des interventions sur certains usages liés au cours d'eau : le réseau pluvial, d'assainissement et d'eau potable, l'usage des produits phytosanitaires, la gestion volumétrique pour l'irrigation, etc...
- ✓ Il ne se substitue pas aux propriétaires privés ni aux communes pour la gestion de leurs ouvrages, l'élaboration (la rédaction) des dossiers réglementaires.

Des interventions du SIVY en images



Travaux de restaurations



Plantations



Gestion d'embâcles



Diagnostic milieu



Mise en défens / protection des milieux



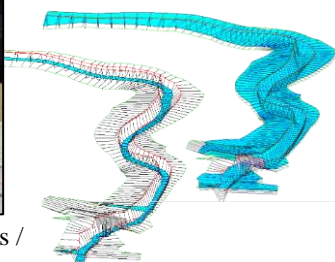
Travaux sur les ouvrages hydrauliques



Prévention des inondations



Développement de projets / accompagnement technique



Actions de communications / sensibilisation à l'environnement

